

# FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



## Qu'est-ce qu'un fonds sans protection de capital ?

La plupart des fonds sont des **Organismes de Placement Collectif (OPC)**. Chaque OPC peut être considéré comme une entreprise à part entière dont l'objectif est de regrouper l'épargne de nombreux investisseurs dans un grand pot. Pour chaque fonds, des gestionnaires placent les capitaux ainsi récoltés selon une stratégie et des conditions définies à l'avance. Le gestionnaire peut investir dans des produits comme des actions, des obligations, des produits dérivés, de l'immobilier, etc. Souvent, le gestionnaire investit dans un mix de ces produits.

Dès que vous savez dans quel fonds vous voulez investir, vous pouvez en acheter des **actions** (ou des **parts**). La somme que vous payez dépend de la **valeur d'inventaire nette**. Imaginons que le fonds clôture à la fin de la journée sur une valeur de 200 euros par action et que vous souhaitez investir 5 000 euros : dans ce cas, vous recevez 25 actions de ce fonds (hors frais).

Si vous investissez dans des **actions de distribution**, vous touchez régulièrement un dividende. Dans la plupart des cas, il est annuel. Mais il existe également des fonds qui versent des dividendes mensuels. Ce dividende est constitué des revenus réalisés par le fonds, moins les frais qu'il a engagés. Ces revenus peuvent donc provenir des produits dans lesquels le fonds investit : dividendes d'actions, intérêts d'obligations, plus-values, etc.

Le fonds ne verse un dividende que lorsque deux conditions sont remplies. Tout d'abord, l'entreprise doit réaliser des bénéfices ou avoir constitué des réserves. Ensuite, la société de gestion doit décider de distribuer le bénéfice. Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, vous ne percevrez pas de dividende.

Si vous optez pour des **actions de capitalisation**, vous ne touchez pas de dividende. Les fonds réinvestissent alors leurs revenus annuels. Vous toucherez le produit (la plus-value) au moment où vous vendrez vos parts. Les revenus sont alors déjà intégrés dans la valeur du fonds.

Les fonds peuvent également être subdivisés en fonds ouverts et fonds fermés. On parle de **fonds ouverts** ou **sicav** (sociétés d'investissement à capital variable) lorsqu'il est possible, dans certaines limites, de rentrer dans le fonds ou d'en sortir. Lors de votre entrée dans le fonds, ce dernier utilise votre mise pour acheter de nouveaux produits de placement. Lors de votre sortie du fonds, ce dernier vend une partie des produits de placement pour une valeur représentant la somme que vous retirez.

Les **fonds fermés** ou **sicaf** (société d'investissement à capital fixe) détiennent un nombre déterminé d'actions. Les actions d'un fonds fermé sont plus difficiles à vendre. Le fonds ne rachète que très rarement ses propres actions. Celles-ci doivent donc être vendues à d'autres investisseurs, en bourse.

Dans le cas d'un fonds également, vous pouvez réaliser des bénéfices ou une perte lors de la vente de vos parts.

Si vous vendez votre part à un prix supérieur au prix auquel vous l'avez achetée, vous réalisez une **plus-value**. Si vous réalisez cependant une perte, on parle de **moins-value**.

## Caractéristiques

**Société de gestion** : la société qui émet et gère les fonds.

**Diversification** : un fonds rassemble différents produits de placement, le risque étant dès lors réparti entre différents produits. Si un produit du panier est moins performant, les revenus des autres produits limiteront la perte, si tout va bien. Il est parfois question de fonds obligataires, fonds d'actions, etc. Ce nom fait référence aux produits repris dans le fonds. Le nom de « fonds stratégique » indique que le gestionnaire du fonds investit selon une stratégie définie au préalable.

# FINTRO

GRUPE BNP PARIBAS



**Gestion professionnelle:** le fonds dans lequel vous investissez est géré par un gestionnaire. Celui-ci assurera, selon une stratégie et des conditions définies à l'avance, une gestion active du portefeuille des produits de placement sous-jacents pour ainsi optimiser le rendement et l'adaptera aux conditions de marché changeantes.

**Dividende:** si vous investissez en actions de distribution, vous toucherez un dividende lorsque le fonds réalise des bénéfices.

**Plus-value:** à l'instar d'une obligation et d'une action, vous pouvez enregistrer une plus-value lorsque vous vendez vos parts du fonds. Dans le cas des fonds, on parle de plus-value si vous vendez votre part plus cher que son prix d'achat. Si vous achetez des actions de capitalisation, le bénéfice capitalisé porte également le nom de plus-value.

**Durée:** certains fonds ont une échéance finale. À cette date, le fonds cesse d'exister. Quiconque investit dans le fonds est remboursé à l'échéance finale. Le montant précis dépend de la valeur des produits de placement présents dans le fonds à l'échéance finale.

La plupart des fonds n'ont cependant pas d'échéance finale. Dans le cas de fonds, c'est à vous de décider du moment opportun pour les quitter. Dans ce cas, tenez compte de préférence de l'horizon de placement minimum recommandé. Après quelques jours ou semaines, vous aurez récupéré votre mise.

**Devises:** les fonds peuvent être émis dans une devise étrangère.

## Risques

D'une manière générale, les risques liés à un OPC sont liés aux risques des actifs dans lesquels celui-ci investit.

**Risque de change:** un fonds dans une devise étrangère implique un risque de change vis-à-vis de l'euro. Dès que vous vendez ou achetez un fonds de ce type, vos euros doivent être convertis dans la devise étrangère (ou inversement). Le montant en euros que vous percevez en cas de vente peut être inférieur ou supérieur au montant initialement investi en raison du taux de change.

**Risque de liquidité:** le mot « liquidité » exprime la facilité d'achat (vente) d'un produit de placement. Le risque de liquidité des fonds est très minime. Dans le cas de fonds ouverts, les parts sont rachetées par l'établissement émetteur. Les parts d'un fonds fermé se négocient en bourse. La liquidité en bourse varie d'un fonds à l'autre.

**Risque de taux:** l'évolution des taux d'intérêt peut avoir une influence sur la performance d'un fonds. Dans une large mesure, tout dépend des produits dans lesquels le fonds investit. Le risque de taux d'un fonds obligataire est supérieur à celui d'un fonds d'actions.

**Risque de capital:** vu l'absence de protection de capital, vous risquez, lors de la vente de votre fonds, de ne pas récupérer toute votre mise de départ. Ceci dit, la probabilité est nettement plus faible que si vous avez investi dans une action individuelle, par exemple.

**Risque de volatilité:** un cours est volatil lorsqu'il fluctue fortement. La volatilité du cours dépend surtout des produits dans lesquels le fonds investit et de la stratégie d'investissement suivie. Par exemple un fonds d'actions présente dès lors un risque de volatilité supérieur à celui d'un fonds en obligations.

Chaque fonds se voit attribuer une **classe de risque**. Il donne une indication du risque global de variations de la valeur des produits de placement dans lesquels le fonds investit. La classe de risque est réévaluée régulièrement. Les variations à la hausse et à la baisse des cours des produits de placement sous-jacents peuvent avoir différentes origines : le taux de change de devises étrangères, une hausse ou baisse des taux d'intérêt, et bien entendu également l'évolution des cours de bourse.

# FINTRO

GROUPE BNP PARIBAS



**Risque d'absence de revenus :** un fonds de capitalisation ne distribue pas de revenus, au contraire d'un fonds de distribution. Cependant, il se peut qu'un fonds de distribution ne distribue occasionnellement pas de revenus.

## Frais et taxes

Lors de l'achat ou de la vente de parts de fonds, tenez également compte des frais et taxes que vous devrez payer. Ils influencent en effet le rendement de vos parts.

### Frais

**Frais courants :** frais récurrents, inclus dans la valeur de l'instrument financier et par conséquent immédiatement pris en compte dans les calculs de rendement. Les frais courants incluent entre autres la commission de distribution et la commission de gestion. Aussi connus sous la dénomination 'Ongoing Charge Ratio (OCR)' pour les fonds ou 'Total Expense Ratio (TER)' pour les produits d'assurance.

**Frais d'entrée :** frais uniques payés par l'investisseur lorsqu'il achète un instrument financier.

**Frais de change :** frais imputés lors d'une opération de change, à l'occasion d'une transaction en devise étrangère avec décompte en euro.

**Frais d'arbitrage :** frais imputés lors du passage (arbitrage) d'un compartiment d'un fonds à un compartiment d'un autre fonds.

**Frais de conversion :** frais imputés lors du passage (conversion) d'un compartiment d'une sicav de BNP Paribas Asset Management vers un autre compartiment de la même sicav ou lors du passage d'actions de distribution vers des actions de capitalisation (ou inversement) du même compartiment d'une sicav BNP Paribas Asset Management.

**Droits de garde :** rémunération perçue par la banque pour assurer la conservation d'un titre qu'elle détient pour le compte d'un client.

### Taxes

**Taxe sur opérations de Bourse (TOB) :** la taxe sur opérations de bourse (TOB) ou taxe boursière est un impôt dont vous devez vous acquitter lorsque vous achetez ou vendez un produit d'investissement.

Par contre, si vous achetez des actions ou des obligations au moment de leur émission, vous ne payez pas de taxe sur opérations de bourse.

**Précompte mobilier sur les intérêts et les dividendes :** la banque ou l'entreprise qui vous paie les intérêts ou les dividendes verse elle-même le précompte mobilier au fisc. Vous recevez donc les montants nets, c'est-à-dire les intérêts ou les dividendes bruts diminués de l'éventuelle retenue à la source à l'étranger et du précompte mobilier belge. Le précompte mobilier est libératoire : vous n'aurez plus aucun autre impôt à payer, si bien que vous ne devez plus (mais vous pouvez) indiquer ces revenus dans votre déclaration fiscale.

**Précompte mobilier sur la plus-value :** la plus-value des fonds qui investissent pour plus de 10 % dans des créances (comme des obligations) est également soumise au précompte mobilier.

## Envie d'en savoir plus sur les fonds ?

Rendez-vous sur [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be) ou parcourez notre « Brochure d'information Instruments financiers » sur notre site web [www.fintro.be](http://www.fintro.be). Certains extraits du présent document ont été repris du site [www.wikifin.be](http://www.wikifin.be).

Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - TVA BE 0403.199.702 - RPM Bruxelles  
E.R. : Isabelle Remant, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles

FINTRO. PROCHE ET PRO.

fintro.be